

# a

## FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### Conseil d'administration – Quatre-vingt-sixième session

Rome, 12-13 décembre 2005

## RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

### MÉ MORANDUM DU PRÉSIDENT

#### PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES DES PROVINCES FRONTALIÈRES (PRÊT 595-DO)

#### REPORT DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÊT

##### I. CONTEXTE

1. À sa soixante-dix-septième session, en décembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt de 10,6 millions de DTS (équivalant approximativement 14,0 millions de USD) à la République dominicaine à des conditions ordinaires pour contribuer à financer le Programme de développement socioéconomique en faveur des populations vulnérables des provinces frontalières. L'accord de prêt a été signé le 12 juin 2003. À la demande du Gouvernement de la République dominicaine, le FIDA a reporté à plusieurs reprises la date d'entrée en vigueur afin de permettre aux autorités dominicaines de mener à terme les procédures de ratification de l'accord de prêt et de satisfaire aux autres conditions d'entrée en vigueur. Le dernier report, ainsi que le délai maximal de deux ans pour l'entrée en vigueur de prêt, sont arrivés à expiration le 12 juin 2005.

2. À sa quatre-vingt-cinquième session en septembre 2005, le Conseil d'administration a décidé de reporter de six mois supplémentaires de la date d'entrée en vigueur du prêt, c'est-à-dire jusqu'au 12 décembre 2005. Les autorités dominicaines ont signalé au FIDA qu'elles étaient sur le pont de conclure la procédure d'approbation interne, mais qu'elles avaient besoin d'un nouveau délai jusqu'aux environs de la fin de l'année.

3. Le programme sera financé sur une période de six ans et s'articule autour de quatre composantes: développement du capital humain et social; création de revenus durables; infrastructures sociales; et concertation sur les politiques et renforcement institutionnel. Il comporte quatre aspects novateurs importants, à savoir: i) un appui gouvernemental aux Dominicains d'origine haïtienne, une aide juridique aux populations vulnérables visant à renforcer leurs droits de citoyenneté, un apaisement des conflits sociaux et une stratégie dynamique en matière de communication; ii) une responsabilisation des organisations de base, qui seront encouragées à participer activement au programme et se verront confier des pouvoirs décisionnels concernant les initiatives locales en faveur du développement rural; iii) une approche par étapes de la réduction de la pauvreté, d'après laquelle les droits de citoyenneté, l'éducation et le bien-être ouvrent la voie au développement économique; et iv) un plein soutien au processus de décentralisation et de gouvernance locale.

## II. RECOMMANDATION

4. Le FIDA a reçu une demande formelle du Gouvernement de la République dominicaine sollicitant le report de la date d'entrée en vigueur du prêt pour des raisons exposées au paragraphe 2 ci-dessus. Compte tenu du rôle essentiel que jouera le programme dans la réduction de la pauvreté rurale en République dominicaine, le Conseil d'administration est invité à reporter la date d'entrée en vigueur du prêt 595-DO pour le Programme de développement socioéconomique en faveur des populations vulnérables des provinces frontalières, afin de ménager un délai suffisant pour remplir les conditions d'entrée en vigueur du prêt.